



AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS est par les présentes donné, par le président d'élection, pour annoncer les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2021. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 1^{er} septembre 2021, remplir l'**une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

**Omni-Centre
375 Bd Cardinal Léger
Pincourt, QC J7V 9H6**

**Samedi le 16 octobre 2021, de 10 h à 17 h 30
Mardi le 19 octobre 2021, de 19 h à 22 h**

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse

PUBLIC NOTICE

TO IMMOVABLE OWNERS AND OCCUPANTS OF A BUSINESS ESTABLISHMENT

NOTICE is hereby given, by the electoral returning officer, to announce the following to the electors of the municipality.

1. The municipal list of electors was filed with the office of the municipality on October 3, 2021. It is currently under review.
2. In order to vote, you must be entered on the list of electors.
3. You have the right to be entered on the list of electors if:
 - You will be 18 years of age on polling day.
 - On September 1, 2021:
 - you had the Canadian citizenship;
 - you were not under curatorship;
 - you had not been convicted of a corrupt electoral practice in the previous five years.
 - In addition, you must meet **one** of the following two conditions on September 1, 2021:
 - Be domiciled on the territory of the municipality and for at least six months in Québec.
 - For at least 12 months, own an immovable or occupy a business establishment located on the territory of the municipality;

NOTE: If you are not domiciled in the municipality and want to exercise your voting right, you will need to send an application for entry or a power of attorney, as the case may be, to the returning officer.

4. You will be able to consult the list of electors and, if you are an elector domiciled in the municipality, submit an application for entry, striking or correction before the board of revisors at the following location, on the days and during the hours indicated.

**Omni-Centre
375 Bd Cardinal Léger
Pincourt, QC J7V 9H6**

Saturday, October 16, from 10 am to 5:30 pm

Tuesday, October 19, from 7 pm to 10 pm

5. For any application for entry of a person

précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente ou au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 19 octobre 2021 à 22 h.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président ou la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite qu'à compter du 17 octobre 2021 et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours

domiciled in the territory of the municipality, the person who applies must indicate the previous address of the person's domicile and present two documents: one indicating the name and date of birth of the person and the other, his or her name and domicile address.

6. You may submit a written application for entry, correction or striking from the list of electors to the returning officer if you are domiciled in the municipality and you are in one of the following situations

- You are domiciled or lodged in an eligible health establishment².
- You are unable to travel for health reasons or you are a caregiver domiciled at the same address as such a person.
- You must comply with an order or recommendation for isolation from public health authorities because you:
 - returned from a trip abroad within the last 14 days;
 - were diagnosed with COVID-19 and you are still considered a carrier of the disease;
 - are showing COVID-19 symptoms;
 - have been in contact with a suspected, probable or confirmed case of COVID-19 within the last 14 days;
 - are waiting for a COVID-19 test result.

This application must be accompanied by a copy of two documents: one showing your name and date of birth and the other showing your name and domiciliary address. If you are domiciled or you lodged in a eligible health establishment², these documents may be replaced by an attestation from a staff member confirming your identity and place of residence.

To obtain the required forms, contact the returning officer. To obtain the required forms, contact the returning officer. He must then have received them no later than October 19 at 10 pm.

7. If you are in one of the above-described situations, and you are entered on the list of electors, you can also vote by mail. To do this, you must make a verbal or written request to the returning officer no later than October 27, 2021.

If you are requesting to vote by mail because you must comply with an order or a recommendation from public health authorities to isolate, your request can only be made from October 17, 2021 and will be valid for the current poll only. If you are in situation other than those above, your application will be valid for the current poll and any recommended proceedings arising from this election.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

² Eligible health establishment are hospital centres, CHSLDs, rehabilitation centres and private seniors' residences listed in the register established under the *Act respecting health services and social services* (chapter S-4.2) and hospital centres or reception centres within the meaning of the *Act respecting health services and social services for Cree Native persons* (chapter S-5).

et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

8. You can contact the returning officer (or his assistant, where applicable) at the following address and telephone number.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Me Etienne Bergevin Byette
919 chemin Duhamel, Pincourt, Qc
514 453-8981 poste 324

COORDONNÉES DE L'ADJOINTE AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Me Charlotte Gagné
919 chemin Duhamel, Pincourt, Qc
514 453-8981 poste 369

CONTACT INFORMATION OF THE RETURNING OFFICER

Me Etienne Bergevin Byette
919 chemin Duhamel, Pincourt, Qc
514 453-8981 poste 324

CONTACT INFORMATION OF THE RETURNING OFFICER'S ASSISTANT

Me Charlotte Gagné
919 chemin Duhamel, Pincourt, Qc
514 453-8981 poste 369

DONNÉ à Pincourt, ce 15 octobre 2021.

GIVEN at Pincourt this 15th day of October, 2021.



**M^e Etienne Bergevin Byette, DGA
Greffier/ Town Clerk**